

# *La gestion des déchets des professionnels :*

*artisans, commerçants, PME ...*



*1 service vosgien adapté  
à vos besoins...*



La collecte et le traitement  
des déchets des professionnels :

## éclairage sur la loi en vigueur

**DE PAR LA LOI DE 1975, LES ENTREPRISES SONT RESPONSABLES DE LEURS DÉCHETS.**

Elle ne concerne pas seulement les déchets dangereux ou spéciaux des industries. Elle concerne également les déchets banals d'activité d'entreprises du commerce, de l'artisanat ou de l'administration, qui sont assimilables aux ordures des ménages et peuvent suivre des filières de traitement similaires (déchets de restauration, déchets d'emballages, plastique, papier, carton).

**Pour vous, professionnels du commerce et de l'artisanat, la gestion des déchets est donc une question importante, qui engage votre responsabilité.** La production de déchets étant par ailleurs inhérente à votre activité, vous avez tout intérêt à en rationaliser la gestion en optant pour une formule d'élimination adaptée à vos besoins, ainsi qu'en vous engageant dans la réduction à la source et le tri des matières recyclables, facteurs d'économies.

### → La SOVODEB,

née d'un partenariat entre le Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, la Chambre d'agriculture et le Conseil Régional de Lorraine, elle peut vous aider à trouver la juste réponse à vos besoins. SOVODEB propose en effet aux professionnels artisans, commerçants, PME, agriculteurs... un service adapté.

Pour l'élimination de vos déchets,

## choisissez la bonne formule



Aujourd'hui, selon l'application de la loi de 1993 relative au financement du service public, **deux solutions s'offrent à vous pour la collecte et le traitement de vos déchets.** A vous de choisir celle qui vous convient le mieux.

#### 1 FAIRE APPEL À UN PRESTATAIRE PRIVÉ

Vous pouvez souscrire un contrat auprès d'un prestataire privé qui collectera vos déchets.

#### 2 FAIRE APPEL AU SERVICE PUBLIC

→ LA COLLECTE EN PORTE À PORTE DE VOS DÉCHETS.

Lorsque la collectivité accepte de prendre en charge l'élimination des déchets banals d'activité, la loi l'oblige à percevoir auprès des professionnels qui font appel à ses services une redevance, appelée la redevance spéciale. Cette redevance est la contrepartie financière du service assuré. Cette redevance est obligatoire depuis 1993. Grâce à la redevance spéciale, les ménages et les professionnels contribuent chacun à juste proportion au financement du service public d'élimination des déchets. Il serait en effet inconcevable qu'à l'heure où les coûts liés à la gestion des déchets ne cessent de progresser, les ménages financent totalement, via la taxe ou la redevance des ordures ménagères, l'élimination des déchets des professionnels.

→ 1 RÉSEAU DE 26 DÉCHÈTERIES VOSGIENNES :  
LA SOLUTION COMPLÉMENTAIRE PROPOSÉE  
PAR SOVODEB.



Comment utiliser

# le service

## 1 VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL (ARTISAN, COMMERÇANTS, PME, AGRICULTEUR...)

Pour obtenir votre carte « deby », vous devez signer une convention que vous pouvez vous procurer sur simple appel :

- **Joindre 1 chèque** nécessaire pour créer et créditer votre compte (montant à définir selon vos apports et le tableau de tarification ci-après)
- **Votre carte vous parviendra par retour du courrier** accompagnée de la liste complète et détaillée du réseau de déchèterie
- **Le rechargement de la carte** s'effectue en nous renvoyant un chèque ou par virement.

## 2 VOUS ÊTES UNE ADMINISTRATION (...)

Pour obtenir votre carte « deby », vous devez signer une convention que vous pouvez vous procurer sur simple appel :

- **Votre carte sera créditée d'un montant de 500 €** et envoyée par retour du courrier accompagnée de la liste complète et détaillée du réseau de déchèterie
- **1 facture mensuelle** correspondant aux apports réels effectués vous sera adressée mensuellement.



**Sovodeb, une équipe spécialisée**

## à votre disposition

Le personnel de **SOVODEB**, a pour vocation de vous informer sur vos obligations quant aux déchets issus de votre entreprise. Ils sont également à votre disposition pour vous aider à mieux organiser et rationaliser la gestion de vos déchets au sein de votre entreprise ou de vos chantiers. Des solutions adaptées au cas par cas peuvent vous être proposées.

→ **1 MILLIER DE CLIENTS  
UTILISENT EN 2010  
LE DISPOSITIF SOVODEB**

### **Quelques chiffres :**

Prix du dépôt moyen constaté  
(panier moyen) :

**47.81 € HT par dépôt.**

Poids moyen par dépôt : **420 Kg**

1 service offert aux professionnels

## au cœur d'un dispositif rôdé

Depuis que la loi de 1975 a confié aux communes et à leurs groupements la collecte et le traitement des ordures ménagères, le Syndicat Mixte départemental de Traitement des ordures ménagères (Smd) n'a cessé d'innover pour mettre en place et améliorer la gestion des déchets dans les Vosges et les dispositifs de collecte.

Les collectivités vosgiennes adhérentes du Smd ont créé SOVODEB en 2004 afin d'adapter le service aux besoins des usagers professionnels

### Ce qu'ils en pensent...

« Notre société fait appel de manière ponctuelle à SOVODEB. En effet, la réglementation sur la fabrication d'emballages alimentaires est très stricte et nous contraints de détruire par incinération de grandes quantités de produits lorsqu'ils sont périmés.

En ce début d'année 2010, SOVODEB s'est chargé d'organiser pour nous toute la logistique depuis le chargement dans nos locaux jusqu'à la délivrance de l'attestation de destruction. C'est un réel confort et c'est également rassurant de pouvoir s'appuyer sur des professionnels compétents.

François BORCA, directeur de l'Usine VISKASE à Thaon les Vosges.

### L'OFFRE DE SERVICE :

26 déchèteries à votre disposition réparties sur l'ensemble du territoire vosgien

## 1 offre adaptée et souple

déposez vos déchets sur la déchèterie la plus proche de votre site ou au gré de vos chantiers sur une déchèterie du réseau ...

- 1 tarif par matériau **valable** sur toutes les déchèteries du réseau
- 1 paiement par **carte prépayée**
- 1 **justificatif remis** à chaque transaction
- 1 **décompte** récapitulatif envoyé mensuellement
- L'assurance d'une **élimination conforme** à la réglementation et soucieuse d'une valorisation maximale
- 1 équipe dédiée à la **gestion des déchets des professionnels**



Tarifs moyens départementaux au 01/02/2010

FAMILLE DE DÉCHET

DÉCHETS NON INCINÉRABLES

DÉCHETS INCINÉRABLES

DÉCHETS TOXIQUES EN QUANTITÉ DISPERSÉES

INERTES

BOIS \*

D3E

FERMENTESCIBLES\*

MÉTAUX

CARTONS

DESCRIPTIF PRODUIT

TARIFS HT/1.

→ Laine de verre	170 €
→ Placo plâtre	170 €
→ Verre non recyclable	170 €
→ Sommiers, matelas, literie	170 €
→ Fenêtres, portes fenêtres	170 €
→ Déchets divers non incinérables	170 €
→ Polystyrène	170 €
→ Moquettes, dalles	170 €
→ Plastiques et films d'emballages	170 €
→ Déchets divers incinérables	170 €
→ Filtres à huile et à gasoil	400 €
→ Shingles	970 €
→ Phytosanitaires	2800 €
→ Produits solvants	1410 €
→ Acides	1100 €
→ Batteries	190 €
→ Pots de peinture souillés	1260 €
→ Chiffons souillés	1150 €
→ Emballages souillés	1160 €
→ Gravats, terre, carrelage	15 €
→ Bois incinérable en mélange	40 €
→ Panneaux laminés, stratifiés	40 €
→ Palettes	
→ Gros électroménager froid	50 €
→ Gros électroménager hors froid	50 €
→ Petits appareils ménagers	50 €
→ Ecrans	50 €
→ Tubes néons	1200 €
→ Lampes au sodium	1200 €
→ Branchages, tontes	64 €
→ Emballages métalliques propres	6 €
→ Tous métaux et ferrailles en vrac	6 €
→ Cartons bruns recyclables	61 €

\* tarif selon déchèteries

## Ce qu'ils en pensent...



« Notre société utilise de manière régulière le réseau de déchèteries mis en place par SOVODEB. Nous possédons plusieurs cartes d'accès pour nos équipes ce qui leur permet de déposer les déchets de chantier à la déchèterie la plus proche, et ainsi repartir avec un véhicule prêt à l'emploi pour la journée du lendemain. L'unicité des tarifs départementaux nous permet également de chiffrer au plus juste le coût lié à l'élimination des déchets d'un chantier. Le système est très simple à utiliser et nous garantit d'être en conformité avec nos obligations en matière de gestion des déchets. »

Daniel HOCQUAUX, IMHOFF SA.

## En guise de conclusion ...

*Qu'il s'agisse de la clientèle de particuliers ou de donneurs d'ordres, le respect de l'environnement s'affiche de plus en plus comme un critère de choix commercial.*

Parce qu'il est important pour vous de communiquer et de faire savoir auprès de vos clients que vous avez pris vos responsabilités afin de gérer et faire traiter vos déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement, nous vous permettons également, en adhérant à SOVODEB, d'afficher votre engagement à l'aide d'un logo que vous pourrez apposer sur vos courriers et devis et d'une vitrophanie pour vos véhicules.



885 rue d'Epinal – 88000 Dogneville  
Tél. 03 29 34 02 97 – Fax 03 29 34 03 02